

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC112963DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC080047SING du 07/01/2009 nommant M. Denis GUILLOTEAU directeur de l'unité ERL n°3106 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12/05/2005 ;

Considérant que M. Jean-Marc GREGOIRE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université d'Orléans du 30/05/2005 au 28/06/2005.

Article 1

M. Jean-Marc GREGOIRE, Technicien

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS ERL n°3106 intitulée « De la maturation à la dégénérescence », à compter du 01/02/2009 (pour régularisation).

M. Jean-Marc GREGOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Marc GREGOIRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 4 janvier 2012

Le directeur de l'unité

Denis GUILLOTEAU

Date et visa du chef d'établissement partenaire

Le 23/01/2012

Loïc VAILLANT

Date et Visa du délégué régional du CNRS

25/01/2012

Patrice SOULLIE